

L'ECO DU MARDI | LE CLUB DES 100 OU L'EXPÉRIENCE PARTAGÉE ENTRE CHEFS D'ENTREPRISE

Publiée le mardi 12 Mai 2015 - L'éco du mardi

Le club des 100, créé en 2004, rassemble les entreprises Gardoises du territoire de la CCI Nîmes de plus de cent salariés. Sur les 80 entreprises de cette taille que compte le département, 44 parmi elles ont choisi d'intégrer ce club.

« Soit une sur deux, c'est un chiffre énorme », commente Vincent Martin, directeur général de la CCI Nîmes et animateur du club des 100.

Six fois par an, les dirigeants des différentes entreprises assistent à des rencontres de différentes natures. Cela peut être l'intervention d'un intervenant extérieur au club qui vient apporter son expertise. « Pendant deux heures, on décortique un sujet, on échange. On est dans une démarche de transversalité », précise Vincent Martin. Autre type de rencontre : des professionnels d'un domaine (économie, management, performance, ...) viennent évoquer leur passion, leur métier lors d'une soirée ouverte largement aux entreprises du territoire. On se souvient, par exemple, de la venue à la CCI de Nîmes du psychothérapeute Christophe André. Devant 250 chefs d'entreprises attentifs, il assurait que « le bien-être au travail, c'est possible ». Troisième format : les visites d'entreprises entre membres du club des 100. Une manière de comprendre, sur le terrain, les problématiques de chacun, souvent communes. Parallèlement, les DRH des entreprises membres, animés par Valérie Jouve à la CCI Nîmes, organisent leur programme de 6 rencontres annuelles sur leur métier spécifique.

L'attrait des grandes sociétés pour ce club des 100 n'est pas anodin. Les rencontres uniques et riches, les partages d'expérience, de points de vue restent des moments privilégiés pour les membres.

« La CCI est vraiment très fière d'accompagner les chefs d'entreprise », assure Vincent Martin.

Mais pour intégrer ce club des 100 présidé par Jean-Luc Vallé, directeur de Smurfit Kappa à Gallargues, société leader mondial de l'emballage à base de papier, les postulants doivent respecter un processus de candidature.

« Le club des 100 n'est pas un club d'affaires ; d'autres clubs animés par la CCI, comme le club Uzège Pont du Gard, ont développé des groupes d'affaires, et fonctionnent très bien ! ».

Fort de l'implication de ses adhérents, le « club des 100 » s'enrichit de 10% de membres supplémentaires chaque année.